



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA MIGRATION
Bureau de la réglementation générale et des élections

**DÉCLARATION DE SUBROGATION A COMPLÉTER
ÉLECTION DÉPARTEMENTALE PARTIELLE DU CANTON N°10 – PERPIGNAN V
des dimanches 27 novembre et 4 décembre 2022**

ACTE DE SUBROGATION

Nous soussignés,

Nom :

Prénom(s) :

Et

Nom :

Prénom(s) :

Constituant le binôme de candidats dans le cadre de l'élection départementale partielle du canton n° 10 – Perpignan V, du département des Pyrénées-Orientales.

Demandons à ce que le remboursement des frais de propagande officielle (R. 39 du code électoral) exposés dans le cadre de ¹ :

l'impression de mes bulletins de vote :

l'impression de mes circulaires :

l'impression de mes affiches :

l'apposition de mes affiches :

soit directement effectué au profit de notre prestataire désigné ci-après :

Raison sociale :

N° SIRET (14 chiffres) :

Adresse, code postal, ville :

.....
.....

Adresse mail :

Téléphone fixe :Téléphone portable :.....

Fait à, le

Signature des deux membres du binôme de candidats :

1 - Cocher la (les) case(s) correspondant à la catégorie du (des) document(s) faisant l'objet de la subrogation.
Préfecture des Pyrénées-Orientales – 24, Quai Sadi Carnot - 66951 PERPIGNAN Cedex
Horaires d'ouverture et modalités d'accueil disponibles sur le site : <http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr>